

Compte-rendu

ACAM: assemblée générale

Les compagnies d'assurances moyennes réalisent de belles performances.

Au cours de l'assemblée générale de l'Association des Compagnies d'Assurances Moyennes (ACAM), Rita Thys, directrice des études de techniques d'assurance chez Assuralia, a donné un aperçu synthétique des résultats de l'ACAM en regard de ceux de l'ensemble du marché des assurances.

Concernant l'encaissement de l'année dernière, elle a procédé par extrapolation à partir du quatrième trimestre 2014. Il en ressort que l'encaissement total des compagnies membres de l'ACAM s'élève à 4,299 milliards d'euros contre 3.744 millions d'euros en 2013. L'encaissement global du marché, de son côté, est évalué à 28,444 milliards d'euros en 2014, affichant une progression de 2,4% seulement, alors que les assureurs membres de l'ACAM réalisent ensemble une croissance de 13,9%.



Lorsqu'on ventile leur encaissement entre Vie et Non-vie, les membres de l'ACAM ont récolté 1,898 milliard d'euros en assurances Non-vie et 2,401 milliards en Vie. Pour l'ensemble du marché, ces chiffres sont, respectivement, de 11,454 et 16,990 milliards d'euros. Au cours de l'année écoulée, les assurances Non-vie ont progressé au sein de l'ACAM de 3,7%, contre 1,9%

NON-VIE

Croissance Non-vie (nominale)		
	Marché	ACAM
Accidents, hors AT	-1,5%	-0,5%
Accidents du travail	-0,8%	-4,6%
Maladie	2,1%	3,0%
Auto	1,1%	3,3%
Incendie	2,6%	2,7%
RC générale	1,3%	3,4%
Autres (branches en progrès: PJ, assistance, crédit & caution)	6,5%	7,3%

pour le marché. L'encaissement de l'ACAM en Vie a même connu une croissance particulièrement forte, de pas moins de 23,6%, alors que le marché Vie dans son ensemble n'a progressé modestement que de 2,7%.

VIE

Au niveau de l'encaissement Vie, on épinglera surtout la croissance globale du marché de 59,3% en produits de capitalisation (branche 26). La progression des compagnies ACAM n'est que de 30,5%. Le recul des assurances Vie Groupe de -4,2% (marché) et de -4,8% (ACAM) tient essentiellement au recul

de l'emploi, à la faible inflation et au niveau élevé du taux d'intérêt garanti, qui décourage beaucoup d'employeurs de s'aventurer dans le second pilier des pensions. Par contre, les assurances Vie individuelles à rendement garanti ont une nouvelle fois sensiblement progressé chez les assureurs membres de l'ACAM: de 24,5%, contre 8,5% pour l'ensemble du marché.

Les provisions techniques constituées l'an dernier par le marché ont atteint 239,949 milliards d'euros, soit une progression de 3,5% par rapport à 2013 (231,760 milliards). Ces derniers chiffres ne tiennent compte que des assureurs

Croissance Vie (nominale)		
	Marché	ACAM
Vie Individuelle	+6,0%	+29,7%
Taux garanti	+8,5%	+24,6%
Capitalisation	+59,3%	+30,5%
Fonds de placement	-7,2%	+51,8%
Vie Groupe	-4,1%	-4,8%
Taux garanti	-4,2%	-4,8%
Fonds de placement	2,7%	0,0%

qui sont tenus de faire rapport à la Banque Nationale de Belgique. On notera ici l'augmentation de 25% pour les liquidations et catastrophes.

Dans l'ensemble du marché, les assureurs avaient investi à la fin de l'année quelque 229,3 milliards d'euros (mise à part la branche 23). On relève ici sur l'ensemble du marché une progression légère, mais constante, des placements en actions et en titres à revenus variables qui représentent 5% des placements. La catégorie résiduaire, comprenant notamment les prêts hypothécaires, correspond à 11% de l'ensemble des investissements. Les assureurs membres de l'ACAM investissent 23,9 milliards d'euros, -6,5 milliards par rapport à 2013. Les trois quarts des investissements (marché et ACAM) sont des emprunts obligataires et autres effets à rendement fixe, soit 173,1 milliards d'euros pour le marché et 17,9 milliards pour l'ACAM.

Le marché a affiché un résultat net de 1,366 milliard d'euros, se maintenant ainsi pratiquement au niveau de 2013 (1,384 milliard). Ces deux dernières années sont à qualifier de moyennes. Pour les assureurs membres de l'ACAM, 2012 et 2014 peuvent être classés parmi les meilleurs exercices, avec un résultat net de 255 millions d'euros en 2012 et de 239 millions d'euros en 2014.

Des 33 membres de l'ACAM, cinq ont clôturé l'exercice en perte et 28 affichent un bénéfice. Quant aux soldes technico-financiers nets, les membres de l'ACAM ont réalisé ces dernières années des performances caractérisées par davantage de fluctuations que celles du marché. A la fin de l'an dernier, l'ensemble du marché Non-vie affichait un solde de 10,6% des primes brutes acquises et les membres de l'ACAM d'un peu moins de 9%. Quant au marché Vie, le rapport est inversé; le marché et les membres de l'ACAM ont suivi ici la même tendance. Le marché a clôturé 2014 sur 0,3% des provisions techniques moyennes Vie et les membres de l'ACAM sur 0,5%. En ce qui concerne la rentabilité des fonds propres, les membres de l'ACAM ont,

selon les chiffres disponibles, presté mieux que le marché, avec un pourcentage de 9,7%, à comparer aux 6,9% du marché.

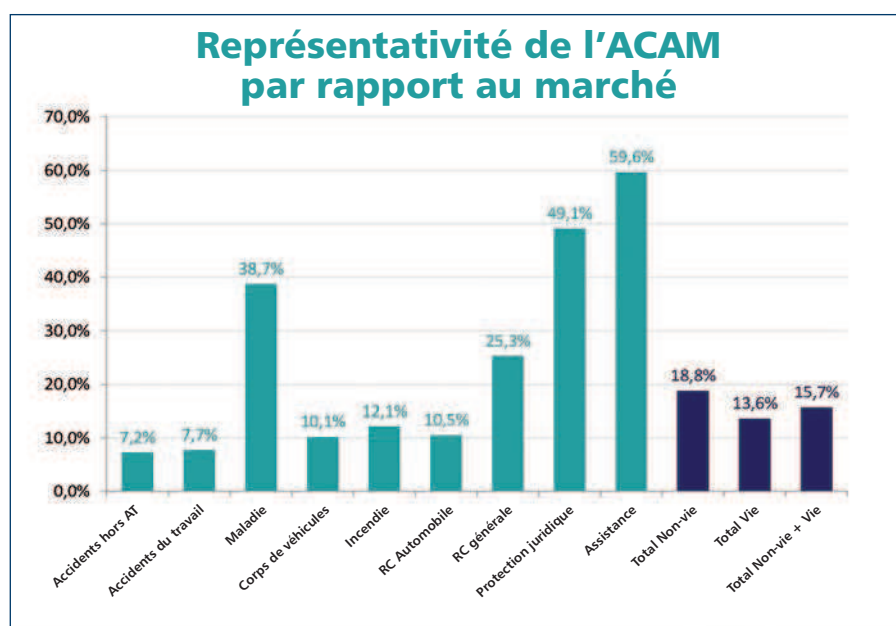
INCONTOURNABLE

L'Association des Compagnies d'Assurances Moyennes existe depuis quarante ans déjà et elle poursuit toujours le même objectif: la défense des intérêts des compagnies d'assurances petites et moyennes en ce qu'elles ont de spécifique par rapport à leurs grandes sœurs. Voilà pourquoi elles font entendre leur voix au sein des diverses instances d'Assuralia, l'union professionnelle qui les chapeaute toutes.

L'ACAM défend également les intérêts de ses membres devant les instances de contrôle, la BNB et la FSMA, auprès d'institutions prestataires de service, de groupements d'intérêts et d'organisations commerciales. Mais elle ne s'en tient pas à cela. Elle veille également à l'échange d'informations entre ses membres. Elle organise des réunions au cours desquelles sont partagées des idées et des expériences vécues. Une coopération soutenue a permis la constitution d'un pool important de savoir-faire, qui ne bénéficie pas qu'aux seuls assureurs membres, mais aussi à leurs intermédiaires et aux assurés.

Les assureurs moyens et petits ne sont

en général pas liés à une autre institution financière. Acteurs de niche, ils sont souvent spécialisés dans un nombre restreint de branches. Certains ne sont actifs que dans une région délimitée ou ont une approche spécifique du marché. Ils ne se distinguent pas des grandes compagnies par leur seule taille ou leur indépendance. Parce que chacun de ses 45 affiliés a un profil bien distinct, on peut affirmer que l'ACAM apporte une valeur ajoutée au marché de l'assurance. Leurs lignes de décision sont courtes et, par voie de conséquence, l'implication des collaborateurs dans la définition de la stratégie est d'autant plus déterminante. Les compagnies spécialisées, surtout, occupent du personnel hautement qualifié, par ailleurs polyvalent et flexible, ce qui est également de nature à bénéficier à leurs clients. Elles sont plus rapidement disposées à proposer des solutions pour des risques qui, en fonction d'arguments macroéconomiques, présentent moins d'intérêt aux yeux des compagnies plus importantes. Sans ces opérateurs de plus petite taille, un certain nombre de segments du marché seraient sans aucun doute délaissés et privés plus souvent de solution d'assurance. Les branches Assistance (59,6%), Protection juridique (49,1%) et Maladie (38,7%) sont celles dont les membres de l'ACAM assument une part très importante des couvertures.



RISQUES NOUVEAUX

Alex Smith, Director Casualty Underwriting Swiss Re London, était invité lui aussi à l'assemblée générale de l'ACAM. Il a entraîné les CEO présents dans un exposé décoiffant sur les voitures sans chauffeur, les drones et les imprimantes 3D.

Il a commencé sa démonstration par la proposition selon laquelle les risques les plus évidents ne sont pas nécessairement les plus importants. Ainsi, le requin blanc ne fait que trois victimes en moyenne par jour, alors que par contre les moustiques... Et pourtant nous nourrissons moins d'appréhensions à l'égard des moustiques qu'à l'égard des requins.

Voitures sans chauffeur

En matière de conduite automobile automatisée, par exemple, nous aurions tout intérêt à renoncer à nos préjugés. Les voitures sans chauffeur sont en effet bien plus sûres que les voitures avec un conducteur au volant. Si on tient compte de la différence des temps de réaction, la cause est définitivement entendue. Un ordinateur n'a besoin que de 0,00001 seconde là où un être humain ne réagira qu'en une demi-seconde. La bonne nouvelle - qui pour la plupart d'entre nous aura du mal à passer - est que les voitures sans chauffeur causent moins d'accidents. Elles rationalisent l'utilisation de l'énergie et polluent moins.

L'utilisation de ces véhicules pourrait en outre réduire le nombre d'emplacements de stationnement nécessaires et permettre à un plus grand nombre de personnes (les aveugles,

par exemple) de déplacer en voiture sans qu'un conducteur doive prendre le volant.

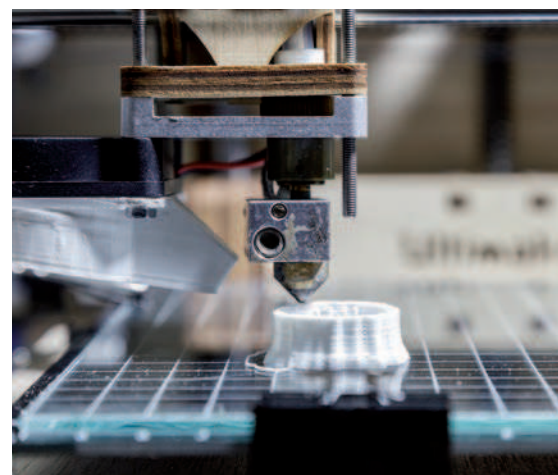
Dès la période transitoire de coexistence des deux modes de conduite, les voitures sans chauffeur occasionneront moins d'accidents graves. Cela signifiera moins de coûteuses réparations et, côté assurances, moins d'augmentations tarifaires. Mais il faudra d'abord, bien sûr, accepter un certain nombre d'adaptations. Le législateur doit définir les conditions d'accès de ces voitures au réseau routier et les infrastructures doivent y être adaptées. La voiture doit, en effet, reconnaître très précisément l'environnement routier. Naturellement, il sera impossible d'éliminer complètement les accidents et ce sera la voiture qui décidera comment réagir dans des situations à risque. Doit-elle, par exemple, éviter prioritairement les piétons et, si nécessaire, heurter un mur, entraînant potentiellement des blessures graves pour ses passagers?

Drones

En fait, l'utilisation d'objets volants de reconnaissance n'est pas neuve. En 1900, en Autriche, des ballons équipés d'un appareil photo embarqué avaient déjà été impliqués dans l'observation d'une zone à des fins militaires. A l'aide de drones, les services de police sont en mesure de surveiller des concentrations de masse avec davantage d'efficacité et à moindre coût. Des services d'informations comme CNN s'en servent déjà pour couvrir des événements. Au Japon, des drones sont mis en service dans l'agriculture. Les applications envisageables sont innombrables: dans l'immobilier, le sport, le cinéma, les communications et le transport, dans la lutte contre le feu, etc.

Ici encore, il faudra passer des accords. Aux Etats-Unis, l'espace aérien est beaucoup moins contrôlé qu'en Europe. Même

au sein de l'Union européenne, les législations relatives à la circulation de drones diffèrent. Dans certains pays, presque tout est permis, alors que dans d'autres presque rien ne l'est. Il y a de bonnes raisons à cela, car une utilisation inappropriée d'objets volants peut être lourde de conséquences. Les assureurs, petits et grands, doivent en tenir compte.



Imprimantes 3D

Les imprimantes 3D font dès à présent l'objet d'un business florissant. Bientôt, elles seront utilisées dans un nombre croissant de secteurs. Les cargos danois ont à leur bord une telle imprimante 3D qui leur permet, en cas de nécessité, d'imprimer des pièces métalliques de rechange. Ici aussi, de potentielles économies sont au rendez-vous. En médecine également, ces appareils peuvent apporter des améliorations spectaculaires. Des prothèses de hanche imprimées s'ajustent, par exemple, à la perfection, ce qui signifie que les opérations durent moins longtemps, que les patients courent moins de risques et qu'ils se rétablissent plus vite. Mais cette découverte apporte aussi son lot d'incertitudes. Comment contrôler la qualité des pièces imprimées? Qui est responsable en cas de défaut?

Alex Smith a conclu sa communication par une recommandation aux assureurs: ils doivent d'abord être correctement informés sur les nouveaux risques. "Ne souscrivez pas ce que vous ne connaissez pas; efforcez-vous néanmoins, dans la mesure du possible, d'éviter les litiges d'exclusions."

